



CLI de Golfech

Assemblée générale du 15 juin 2010

**Rapport moral 2009
de Monsieur Alexis CALAFAT,
Président de la Commission locale
d'information**

Monsieur Raymond-Alexis JOURDAIN, Sous-Préfet de Castelsarrasin, représentant Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Monsieur Pierre CAMANI, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne,

Mesdames et Messieurs les membres de la CLI,

Mesdames et Messieurs les maires, de la zone PPI,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, de l'État et du CNPE de Golfech,

Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale de printemps, au cours de laquelle nous allons dresser le bilan de l'année 2009 et aborder des dossiers d'actualité.

Merci à Monsieur Le Président Pierre CAMANI et aux représentants du Conseil Général de Lot-et-Garonne, d'avoir la gentillesse d'accueillir notre Commission locale d'information à l'Hôtel du département, dans cette conviviale salle de «*l'Orangerie*», dont la seule évocation nous fait rêver à l'approche de la période estivale.

Après une grosse année de mise en place et de mise en route de notre CLI dans son nouveau statut, qui nous a mobilisés pendant trois assemblées générales à Montauban, nous reprenons un rythme de croisière en renouant avec la tradition bien établie de l'alternance géographique de nos rencontres, tantôt en Tarn-et-Garonne, tantôt en Lot-et-Garonne, et si possible bientôt dans le Gers.

Nous venons donc aujourd'hui chez vous, en voisins et amis, non seulement pour respecter cette tradition et cette obligation légale puisque le législateur nous a fédérés, au sein d'une instance commune, pour suivre le fonctionnement et l'impact de cet établissement industriel exceptionnel qu'est la centrale nucléaire de Golfech, mais parce que nous devons aussi rendre compte de nos travaux aux élus concernés et à la population.

Ce faisant, c'est quand même une première – et je suis satisfait que notre Conseil d'administration ait fait ce choix – que cette Assemblée générale à Agen, dans votre Hôtel du département où, par le passé en 1999, notre collègue Marc BOUEILH avait organisé une rencontre de notre Bureau avec le représentant de la Division nucléaire de la DRIRE Aquitaine et Yves CANAFF, alors directeur du CNPE, pour mettre au point

notre première convention d'échange d'information CLI / CNPE, sur l'évolution de laquelle nous sommes d'ailleurs en train de réfléchir.

Merci encore de nous accueillir et je renouvellerai nos remerciements à votre Président Pierre CAMANI qui nous rejoindra en fin de matinée pour clôturer nos travaux.

Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, je veux présenter globalement les excuses de toutes celles et de tous ceux qui n'ont pu se libérer pour assister à nos travaux aujourd'hui. Nous mentionnerons tous les noms dans le compte rendu, mais je tiens à excuser plus particulièrement nos Présidents des Conseils Généraux de Tarn-et-Garonne et du Gers, ainsi que nos Parlementaires, retenus par l'emploi du temps très chargé que vous connaissez.

Depuis notre Assemblée générale du 26 mai 2009, nous avons tenu une nouvelle Assemblée générale le 13 octobre 2009, un peu particulière dans la mesure où, comme les autres CLI, nous avons été invités par l'Autorité de Sûreté Nucléaire à donner notre avis sur les premières conclusions de la réflexion conduite, au niveau national, sur la sortie de la phase d'urgence accidentelle et le passage à la gestion d'une situation radiologique post-accidentelle. En effet, il est désormais établi, au niveau des pouvoirs publics, que les « PPA » seront complémentaires et indissociables des « PPI ». La CLI avait d'ailleurs regretté, dès les premiers exercices de crise, que les premiers plans s'arrêtent à la fin de la phase d'urgence en occultant la réflexion sur la prise en compte, dès le PPI, des conséquences à plus ou moins long terme. J'ai demandé à notre secrétaire, Pierre Gaillard, qui s'est beaucoup impliqué, de vous présenter tout à l'heure, l'état d'avancement de ce dossier.

Entre ces deux Assemblées générales, la commission « *Protection des populations* » présidée par notre collègue Gilbert ABARNOU, s'est réunie le 24 juillet pour l'examen des premières conclusions de ce vaste dossier sur la **gestion post-accidentelle**, et pour un point d'étape sur le renouvellement des **comprimés d'iode** dans les 31 communes de notre

périmètre, avec le peu de recul que nous avons alors, mais nous pouvons aujourd'hui dresser un bilan de cette opération avec les représentants de l'Etat.

Nous y reviendrons à l'examen du rapport d'activité de cette commission, mais je voudrais d'ores et déjà souligner que ces différents thèmes : PPI dont Monsieur le Préfet vient de nous annoncer la refonte prochaine, comprimés d'iode, information préventive, consignes de sécurité, PPA, etc... renvoient à une problématique majeure que je me propose d'évoquer avec Monsieur le Préfet après cette Assemblée générale : celle de la responsabilité des Maires et, au-delà, aussi des Présidents des Conseils Généraux concernés sur certains aspects, de même que celle de la CLI qui ne doit pas faillir à ses obligations d'information.

Autre dossier, également d'actualité mais en marge de la centrale nucléaire, l'attention de la commission a été appelée sur la menace qui pèse sur l'anguille de Garonne à la suite de décisions réglementaires prises en 2009 qui nous ont interpellés. Cette population piscicole est suivie avec attention par les spécialistes de la question, nos représentants des Fédération de pêche au sein de la CLI, qui ont fait un excellent travail annexé au rapport d'activité de cette commission.

Gilbert ABARNOU et Éric DELFARIEL ont aussi souhaité faire le point, avec les maires du périmètre des 10 km, de tout ce qui concerne la protection des populations sur le terrain : des comprimés d'iode aux consignes de sécurité, de l'information préventive au plan communal de sauvegarde, en passant par l'alerte, un panel de dossiers a été balayé en ce début d'année 2010, avec la collaboration d'Alain RICART. Je rappelle que Gilbert GRASCHAIRE avait engagé une démarche identique en 2003 / 2004 sur les plans communaux de secours.

Ce travail est donc lancé, mais non encore abouti car c'est un travail de terrain qui prend du temps. Cela dit, et les maires sont demandeurs, cette collaboration sera source d'enseignements pour chacune et chacun d'entre nous et pour les élus locaux.

C'est une aubaine qui colle à l'actualité puisque les maires de nos trois départements viennent d'être informés par leurs Préfets de la mise en place prochaine d'un nouveau dispositif national : **le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**, précédé d'un recensement des moyens existants. Il me paraît essentiel que la commission de Gilbert ABARNOU s'informe de ce dossier en ce qui concerne, bien entendu, le périmètre réglementaire d'urgence autour de la centrale nucléaire.

Notre Conseil d'administration a par ailleurs souhaité que Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne présente à notre Assemblée plénière l'économie générale de la refonte du dispositif d'alerte.

J'en profite pour vous dire aussi que l'Autorité de Sûreté Nucléaire a informé la CLI, par courrier du 22 mars, de son accord quant au report à 2012 de la 2^{ème} visite décennale de Golfech-1. Notre expertise s'en trouvera différée d'autant mais nous continuons à y réfléchir en Conseil d'administration.

La commission « *Suivi du fonctionnement et de l'impact de la centrale nucléaire* », présidée par Madame Suzanne GAZAL s'est, quant à elle, réunie le 23 février 2010 pour dresser le **bilan 2009 du fonctionnement du CNPE** et de l'ensemble des **rejets** qui ont été effectués.

L'emploi du temps chargé du CNPE avec l'arrêt de tranche de mars-avril 2010, n'a pas permis de faire le bilan de toute la **surveillance de l'environnement** avant notre Conseil d'administration du 8 avril.

C'est pourquoi compte tenu, là encore, d'un contexte d'actualité comme :

- la mise en fonctionnement du réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement,
- l'état radiologique de l'eau des réseaux publics de distribution en France,
- ou encore l'extension de notre surveillance indépendante à la nappe phréatique,

notre Conseil d'administration a estimé plus sage de différer, en accord avec Madame GAZAL, ce lourd dossier au mois de septembre. Il vous sera donc présenté à notre Assemblée générale d'automne.

Pour revenir sur la **nappe phréatique**, la rédaction de la convention où principes et aspects techniques sont essentiels, est quasiment bouclée au niveau local après plusieurs réunions de travail internes et deux rencontres avec le CNPE, et devrait pouvoir être prochainement soumise à la validation des parties intéressées mais il faut aussi que la CLI et le Conseil Général s'accordent sur le choix des piézomètres et ce que l'on surveillera. Nous y travaillons et nous espérons être opérationnels après les vacances d'été.

Ce dossier est pour nous essentiel puisque nous devons une information totale, transparente et objective à nos populations. Ceci m'amène tout naturellement à évoquer rapidement une récente actualité qui interpelle la CLI : présence de tritium dans deux piézomètres qui semble liée au débordement d'un puisard (EIE n° 5). J'ai donc demandé à nos deux Vice-Présidents, aidés de notre Secrétaire et de leurs commissions, de suivre particulièrement cette affaire sur laquelle toute la lumière doit être faite et l'information donnée.

Je vous ai déjà transmis un premier dossier pour étayer la discussion et je souhaite que nous puissions effectivement « faire un tour d'horizon » complet de la surveillance de l'environnement pour notre Assemblée générale d'automne. En ce qui les concerne, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et la CLI resteront très attentifs sur le niveau de radioactivité dans l'environnement et sur l'état de la nappe phréatique en particulier.

Autre sujet d'actualité brûlant, qui préoccupe les maires et que le Conseil d'administration a inscrit à l'ordre du jour : l'application de la **circulaire du 17 février 2010 relative à la maîtrise des activités au voisinage des centrales nucléaires susceptibles de présenter des dangers à l'extérieur du site.**

En l'état actuel, pour avoir évoqué récemment ce dossier avec Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, il semble que l'on ne dispose pas encore de tous les éléments quant aux conditions d'application, puisque le groupe de travail mis en place au niveau national, copiloté par l'ASN et la Direction générale de la prévention des risques, n'a pas encore rendu ses conclusions. Donc, en attendant de rencontrer Monsieur le Préfet, et de connaître les adaptations locales futures, je vous propose quand même d'entendre les premières réflexions de ce groupe de travail national.

Nous sommes conscients de la notion de risque en tant qu'élus mais nous souhaitons une large concertation et toute la souplesse possible dans l'application des dispositions nationales qui seront arrêtées concernant la maîtrise de l'urbanisme dans nos communes, enjeu vital pour ne pas freiner leur développement économique et social.

Autres volets d'actualité encore, que l'Autorité de Sûreté Nucléaire se propose de nous présenter à l'occasion de cette Assemblée générale : la **refonte de la réglementation technique générale applicable aux installations nucléaires de base.**

Et nous réserverons à l'Assemblée générale d'automne

la présentation du dossier sur les **enjeux et la gestion des matières et déchets radioactifs (2^{ème} édition du plan national)**).

Pour en terminer avant d'attaquer notre ordre du jour relativement chargé, je souhaite vous donner quatre informations :

•Représentations 2009 de la CLI :

Notre Commission a été très présente en 2009 aux niveaux national et européen, et je vous renvoie à l'annexe jointe sur ce point.

•Formations de base en intra :

Elles seront programmées à l'automne ;

Madame GAZAL et Monsieur GAILLARD se sont rencontrés le 11 juin pour élaborer un programme et caler le calendrier et les modalités pratiques. Ils vous en parleront tout à l'heure.

•Assemblée générale d'automne :

Une fois que les commissions se seront réunies d'ici fin septembre, nous tiendrons notre Assemblée générale d'automne dans le dernier trimestre. La date vous sera confirmée en temps utile.

•Composition de la CLI :

Deux nouveaux membres vont rejoindre notre Commission, puisque l'ordonnance du 23 février 2010 vient de modifier l'article 22 de la loi *TSN* du 13 juin 2006 : dès la mise en place des Agences régionales de santé (ARS) à compter du 1^{er} juillet 2010, celles-ci deviennent membres avec voix consultative des Commissions locales d'information, au même titre que l'ASN, les services de l'Etat et les CNPE.

Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne saisira donc les ARS territorialement compétentes de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et nous communiquera le nom de leur représentant respectif.

Je ne voudrais pas clôturer ce rapport moral de l'année 2009, sans vous faire part de mon ressenti sur les travaux qui ont été conduits.

Qu'il s'agisse du Conseil d'administration, des deux commissions, de nos Assemblées générales, ou encore de la participation de certains d'entre vous aux inspections sur le site, dans des groupes de réflexion nationaux, comme dans les actions de terrain, je tiens à vous féliciter pour le formidable travail accompli depuis 18 mois, et à vous remercier de votre implication personnelle, de la richesse de vos débats qui sont de grande qualité, comme de l'excellent état d'esprit qui règne au sein de notre Commission.

Mes remerciements s'adressent à toutes et tous : aux représentants des différentes instances et collectivités représentées au sein de notre Commission ; aux services de l'Etat ; à l'Autorité de Sûreté Nucléaire dont nous apprécions particulièrement la présentation du rapport annuel de contrôle du site de Golfech et son souci d'information vis-à-vis de notre Commission sur des dossiers d'actualité ; enfin, à la disponibilité des collaborateurs de Madame BERNARD dans nos échanges, sur lesquels nous demandons la plus large information.

C'est là, me semble-t-il, le côté très positif de la loi « TSN » sur la transparence et la sécurité nucléaire qui apporte des progrès appréciables.

Le Président de la CLI
Alexis CALAFAT